

## CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu **Hôtel de Ville de GERARDMER - 46 Rue Charles de Gaulle**, le

**Vendredi 25 octobre 2019 à 18h00**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
- 2. Présentation du rapport de gestion 2018 du Conseil d'Administration de SPL XDEMAT
- 3. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Vosges : avis de la Commune
- 4. Décision modificative sur le Budget Général à la suite de la dissolution de la Commission Syndicale de gestion des biens indivis pour le Pont des Fées de Gérardmer et Xonrupt Longemer
- 5. Cessions de biens d'une valeur supérieure à 4 600 €uros
- 6. Tarification du domaine nordique pour la saison 2019/2020
- 7. Enfouissement du réseau électrique basse tension - Rue Chanony
- 8. Convention entre les Communes de GÉRARDMER, XONRUPT LONGEMER et le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la protection des lacs de montagne
- 9. Convention entre la Commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges pour les agents communaux, sapeurs-pompiers volontaires
- 10. Convention avec Losange pour la pose de canalisations de télécommunication sur des parcelles communales au Costet Beillard
- 11. Contrat de prestation de service avec l'ODCVL pour la restauration scolaire et la restauration de l'accueil de loisirs municipal du mercredi - 2019/2020
- 12. Avenant à la convention d'hébergement des élèves des écoles primaires de Gérardmer au Lycée de la Haie Griselle
- 13. Vente de l'immeuble 36 bd de la Jamagne à la SARL « Un Joli Nom »
- 14. Vente du lot n°2 au Lotissement des Ecureuils à Madame AMM
- 15. Vente du lot n°4 au Lotissement des Ecureuils à Madame TROMBINI et Monsieur MAHRAOUI
- 16. Vente du lot n°8 au Lotissement des Ecureuils à Monsieur et Madame AKSUT
- 17. Motion en faveur du maintien à GÉRARDMER des services des finances publiques
- 18. Motion contre l'utilisation des pesticides de synthèse
- 19. Compte-rendu des délégations accordées au maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 20. Questions diverses

Monsieur le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stessy Speissmann', written over a horizontal line.

**Stessy SPEISSMANN**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 17/10/2019 à 19:03:38  
Référence : ade71cb285e8dbf286afcaa53ec612b5882d1a

POUR AFFICHAGE